

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 89/2024

L'an deux mil vingt-quatre**Le vingt et un du mois de décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2024

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, JAMAIN Thomas, GARDILLOU Sophie.

PROCURATIONS : BOUSSARIE Myriam à LAFORGE Françoise

ABSENTS : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, NAFTEUX Daniel, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle.

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

OBJET : DEMANDE de DETR 2025 PROJET Achat d'un four de Boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le projet de remplacement du four de boulangerie par un équipement de meilleur performance énergétique pour la boulangerie communale cet investissement est susceptible d'être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR cadre B1) à hauteur de 40%. (Voir d'autres dispositifs. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet fut inscrit en amont au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE 2025).

Ce projet consiste à l'achat d'un four de boulangerie dernière génération permettant la production identique assurer par le matériel en place avec des performances énergétiques pouvant garantir la réduction de consommation d'énergie électrique de – 20% vis-à-vis des consommations actuelles ce qui correspond à une réduction de plus de 25000 Kw /an. Le montant éligible du matériel avec sa mise en place et raccordement s'élève à 59100,00€ HT.

Accompagnement sollicité : 40% soit 23640 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès de l'Etat un accompagnement financier dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 40%.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU